



## **PROGRAMME DE VEILLE 2022 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIETES DU SBF 120**

### **ALERTE N° 75 CONCERNANT WENDEL**

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG, qui a publié début 2022 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.*



## **WENDEL**

**DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 16 juin 2022**

### **RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG**

- **RESOLUTIONS 8 et 9 : Politique de rémunération**

#### **Analyse**

La politique de rémunération du Président du directoire et des membres du directoire présentée au vote des actionnaires intègre l'éventualité d'un maintien du bénéfice des actions gratuites au-delà de la cessation de leurs fonctions ce qui n'est pas conforme aux préconisations de l'AFG.



## **Référence**

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : II-C 4**

*L'AFG préconise l'annulation des options et des actions gratuites en cas de départ de l'entreprise ainsi que l'absence de possibilité de modification a posteriori des conditions initiales d'attribution des options et actions gratuites.*

- **RESOLUTION 19 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

## **Analyse**

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 10% du capital actuel par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

## **Référence**

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : I-C-1-2**

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple: augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).*

- **RESOLUTION 20 : Augmentation de capital sans DPS « au fil de l'eau »**

## **Analyse**

La résolution 20 autorise pendant 26 mois une augmentation du capital sans droit préférentiel de souscription « au fil de l'eau » en application notamment de la résolution 19 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

## **Référence**

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : I-C-1-2**

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple: augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).*



- **RESOLUTION 21 : Option de sur allocation (green-shoe)**

### **Analyse**

La résolution 21 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 19 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

### **Référence**

#### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : I-C-1-2**

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).*



## **GOUVERNANCE**

### **1. Composition du conseil de WENDEL**

Le conseil d'administration de WENDEL comportera, à l'issue de l'assemblée générale 40% de membres libres d'intérêts hors représentants des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG s'agissant d'une société contrôlée (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Nicolas ver Hulst	Président Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	68	FR	5	2025	0	1			
	Gervais Pellissier	Vice- Président	Libre d'intérêts	100%	M	63	FR	7	2023	1	2	M		
	Bénédicte Coste	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	64	FR	9	2025	0	1		M	M
	François de Mitry	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	56	LU	1	2025	0	1			
	Priscilla de Moustier	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	70	FR	9	2025	0	1		M	M
	Thomas de Villeneuve	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	87,5%	M	50	FR	2	2024	0	1	M		
	Humbert de Wendel	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	66	FR	11	2023	0	1	M		
	Harper Mates	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	F	40	US	1	2024	0	1			
	Sophie Parise	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	F	44	FR	4	2022	0	1		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Franca Bertagnin Benetton		Libre d'intérêts	87,5%	F	53	IT	4	2026	0	2	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	William D. Torchiana		Libre d'intérêts	N.D.	M	63	US	Nouveau	2026	0	1	M	M	M
	Jacqueline Tammenoms Bakker		Libre d'intérêts	100%	F	68	NL	7	2023	0	4	M	P	P



## 2. Spécificités

- Les statuts de WENDEL comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.
- Forme juridique de société européenne (SE).



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

